

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Présents : A. ESCURET, C. CORDIER, C. COURTENS, E. CREBASSA, A. BOUISSON, M.P. CANNAC, R. CEBE, A. GUIBLAIN, J. MARCOUYRE, J. OURADOU C. TARRAGA, J.M. VISSAC.

Procurations : D. WEBB à E. ESCURET, A BOISSEZON à J. MARCOUYRE, R. CAHUZAC à R. CEBE.

Secrétaire de séance : A. GUIBLAIN.

La séance débute à 19 heures.

Madame demande aux membres du Conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour l'approbation d'une convention avec Hérault Energies pour le renforcement du poste du Fanc compte-tenu de l'urgence à réaliser cette opération.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2017

Vote : 15 voix pour soit unanimité.

2. CONVENTION DE REGROUPEMENT DISPOSITIF CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) / TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Le pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV) a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2015. Grâce à cette reconnaissance TEPCV, un dispositif spécial de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) est entré en vigueur depuis le 27 février 2017 qui vise à accélérer les économies d'énergie dans les territoires lauréats TEPCV en délivrant des CEE aux collectivités territoriales qui engagent des travaux d'économie d'énergie. Ces certificats d'économie d'énergie, une fois revendus sur le marché des CEE, permettent de participer au financement des travaux. Une convention passée entre le PHLV et EDF permet un accompagnement du Pays pour la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif afin d'obtenir la valorisation des CEE qui transiteront sur le Emmy (= registre national des CEE) du PHLV et seront ensuite reversés sur le compte de la Commune. Pour ce faire, une convention de regroupement doit être signée entre la commune et le PHLV. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de regroupement avec le PHLV.

Concernant la commune, trois opérations ont été présentées dont une en priorité : - isolation par l'extérieur d'un bâtiment de logements communaux - changement menuiserie et isolation intérieur et extérieur de la salle polyvalente ainsi que la petite salle au dessus de la mairie. L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour signer la convention, l'engagement financier se fera lors du vote du budget.

Vote : pour 14 / Abstention : 1 (C. CORDIER)

3. CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu les décrets n°2010-1663 du 29 décembre 2010 et n°2017-690 du 2 mai 2017 modifiant les dispositions du code de l'énergie relatives aux certificats d'économie d'énergie,

Vu le projet de convention d'habilitation établi par Hérault Energies,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public, et l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention entre Hérault Energies et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie et de l'autoriser à signer ladite convention d'habilitation avec Hérault Energies.

Vote : 15 voix pour soit unanimité.

4. CONVENTION EDF ENERGIES NOUVELLES

Suite à une réunion qui s'est tenue le 12 décembre 2017 en Mairie avec une représentante d'EDF Energies Nouvelles, et à laquelle plusieurs élus étaient présents, une nouvelle convention de

servitude doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal relative au passage de câbles lié au raccordement de deux parcs éoliens (passage sur du terrain communal privé et sur le chemin de Fenouillèdes). A une remarque de J.M. VISSAC au sujet de la réfection du chemin de Fenouillèdes après le passage des câbles, les membres du Conseil présents à cette réunion lui répondent avoir demandé des garanties sur ce point et les avoir obtenues. Madame Le Maire n'ayant pas reçu la nouvelle convention, il n'y aura pas de vote.

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LE LAEP

La Commune dispose d'un bâtiment communal « Bibliothèque Municipale ». La communauté des communes « Du Minervois au Caroux en Haut Languedoc », va mettre en place un Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) au sein du service petite enfance, et souhaite faire un point d'accueil sur Mons la trivalle le lundi après midi de 13h30 à 17h hors vacances scolaires. Pour ce faire, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'utilisation des locaux de la Bibliothèque Municipale.

Vote : 15 voix pour soit unanimité.

6. VIREMENT DE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE TOURISME

Vu la délibération du 13 avril 2017 relative à l'approbation du Budget 2017 (Budget Principal et Budget Annexe), Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de délibérer sur la subvention provenant du Budget Principal pour équilibrer le Budget Annexe Tourisme. Pour cela, elle détaille le montant de la subvention nécessaire :

- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Tourisme : 20 000.00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le virement de la subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Tourisme, comme détaillé ci-dessus, de s'assurer que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2017 et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour 10 : A. ESCURET, C. COURTENS, C. CORDIER, J. MARCOUYRE, A. BOISSEZON, E. CREBASSA, J.M. VISSAC, A. GUIBLAIN, D. WEBB, J. BOUISSON

VOTE CONTRE 5 : M.P. CANNAC, R. CEBE, R. CAHUZAC, C. TARRAGA, J. OURADOU

7. CONVENTION RENFORCEMENT POSTE FANC AVEC HERAULT ENERGIES

Par délibération n° CS20-2016 du 10 mars 2016, le comité syndical d'Hérault Energies a décidé de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes de moins de 2 000 habitants et en a précisé les conditions de recevabilité et par les délibérations n° CS83 et CS83B-2016, il a décidé de financer les travaux de reprise du réseau d'éclairage public existant liés aux renforcements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et en a précisé les conditions de recevabilité.

L'opération projetée sur le sur le réseau de la commune (Poste du Fanc) répondant à ces critères, Hérault Energies peut en assurer le financement en totalité. Madame le Maire précise que la réunion de piquetage est fixée au mardi 16 janvier.

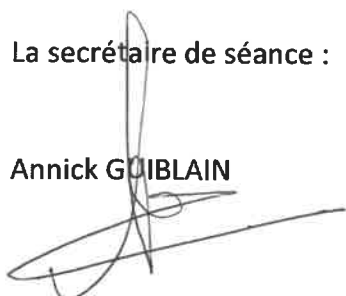
Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention entre Hérault Energies et la commune pour le renforcement du poste du Fanc et de l'autoriser à signer ladite convention avec Hérault Energies.

Vote : 15 voix pour soit unanimité.

Fin de séance : 20h21

La secrétaire de séance :

Annick GUIBLAIN



Le Maire :

Arielle ESCURET

